



## Compte-rendu de la réunion du mercredi 10 décembre 2014 à 20h00

Lettre de convocation du 03 décembre 2014

**Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 03 décembre 2014 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, DARTOIS Gilbert, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, MIVELLE Daniel, THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DUEZ Christophe, GOILLARD Cyrille et LEFEBVRE Bruno

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 19 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR** :

- ▶ **EXPLOITATION DE MOYENS PUBLICITAIRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DE TINCQUES**
- ▶ **SÉLECTION D'UN BUREAU DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

⇒ **Exploitation de moyens publicitaires : signature d'une convention entre la commune et l'association Tennis de Table de TINCQUES**

Monsieur le Maire fait connaître que, dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la commune de TINCQUES pourrait soutenir financièrement l'association dans la poursuite de ses objectifs par la mise à disposition gratuite d'espaces publicitaires dans la salle des sports, sise rue du vieux calvaire.

Il précise que cette mise à disposition pourrait se faire dans le cadre de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, laquelle stipule que les collectivités territoriales apportent leur concours au développement et à la pratique des activités physiques et sportives

Il demande de délibérer sur la question et donc sur l'opportunité de procéder à la signature d'une convention entre les deux parties

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- autorise, conformément aux dispositions de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, la mise à disposition gratuite d'espaces publicitaires dans la salle des sports récemment réhabilitée et mise aux normes.
- dit que la présente décision fera l'objet de la signature d'une convention entre les deux parties
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la dite convention.

## ⇒ Sélection d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été créé dans le but de réaliser un diagnostic de l'éclairage public de 7 communes du territoire de l'Atrébatie.

Il propose de passer un marché dans le cadre d'un groupement de commandes, permettant de sélectionner un bureau de maîtrise d'œuvre dont la mission consistera, entre autres, à encadrer la procédure de marché de travaux, au suivi de chantier etc ...

Il précise que ce groupement de commandes serait créé entre les communes membres de la CCA souhaitant intégrer ledit groupement et demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- accepte d'adhérer au groupement de commandes qui sera constitué entre les communes membres du territoire de l'Atrébatie qui souhaitent y adhérer, de manière à procéder à la sélection d'un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'éclairage public
- désigne la commune de SAVY-BERLETTE comme CAO du groupement le cas échéant
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention constitutive du groupement

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 -